

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-20/B-00012 et D08-01-20/B-00013
Propriétaire(s) : Pasquale Trunzo
Emplacement : (21) et 23, promenade Rideau Heights
Quartier : 9 - Knoxdale-Merivale
Description officielle : partie du lot 11, plan 430
Zonage : R1FF
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est proposé de démolir la maison isolée et le garage attenants existants et de construire deux nouvelles maisons isolées de 2 étages, une sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00012	15,31 m	51,78 m	769,3 m ²	1	21, prom. Rideau Heights
B-00013	15,31 m	51,78 m	808,0 m ²	2	23, prom. Rideau Heights

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-20/A-00013 et D08-02-20/A-00014) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.